

## L'U2P demande aux candidats de préciser leurs engagements en direction des petites entreprises

L'U2P prend acte du choix des électeurs, exprimé le 10 avril dernier, de porter au second tour de l'élection présidentielle Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

**Fidèle à sa mission d'organisation patronale, l'U2P rappelle qu'il n'est pas dans son rôle de donner une consigne de vote aux 3 millions d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux qu'elle représente.** En revanche l'U2P encourage ces électeurs à ne pas laisser passer leur chance de faire valoir leurs priorités de chef d'entreprise et donc à prendre part au vote le 24 avril.

**A l'heure du choix, on ne pourra omettre l'importance et la pertinence des mesures prises sous le quinquennat d'Emmanuel Macron pour accompagner les entreprises** dans la crise sanitaire et la concertation mise en place dans ce cadre pour les adapter au mieux aux situations des entreprises. Des mesures puissantes telles que le Fonds de solidarité ou le Prêt garanti par l'Etat (PGE) ont permis aux entreprises françaises, non seulement de tenir mais de retrouver rapidement le chemin de la croissance. Par ailleurs **l'U2P ne peut que saluer la mise en œuvre du Plan pour les Indépendants qu'elle appelait de ses vœux et qui répond à des aspirations de longue date des chefs d'entreprise de proximité**, notamment en élargissant la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise en cas de défaillance de l'entreprise, et le travail effectué en matière de reconnaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence. Aujourd'hui, l'U2P demande au Président sortant qu'il exprime une position claire quant à sa reconnaissance du rôle des partenaires sociaux et de la démocratie sociale.

Dans le même temps, **l'U2P relève la place accordée par Marine Le Pen aux plus petites entreprises dans son programme. A contrario, il y a lieu de s'inquiéter quant au sérieux budgétaire du programme de Marine Le Pen et des risques encourus par l'économie française.**

Au-delà de ces constats, et dans l'intervalle qui précède le second tour, l'U2P appelle les deux candidats à se positionner plus précisément sur les « 20 priorités des entreprises de proximité » mises en avant par l'U2P, et tout particulièrement sur deux mesures phares :

- **Garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises**, notamment en modifiant la mesure de la représentativité patronale de sorte que les représentants des grandes entreprises ne monopolisent pas la représentation des entreprises ;
- **Agir pour que chaque emploi proposé par l'économie de proximité trouve preneur**, en particulier en poursuivant le soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.04.14

Paris, 13 avril 2022

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).